

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

Délibérations  
Du Conseil Municipal



Date de convocation  
28 septembre 2023  
Date d'affichage  
28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,  
Le deux octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures et deux minutes précises,  
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL et Annick CUISNIER.

**Absents et excusés :**

Pascaline LEGENDRE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.  
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**DEVIS TRAVAUX ÉPICERIE  
2023 - 61**

L'Épicerie est l'un de nos derniers petits commerces locaux du village. La Commune est propriétaire du bâtiment.

Le bail a récemment été cédé, la visite des locaux lors de l'état des lieux a révélé un grand besoin de travaux internes.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors du vote du budget 2022 il avait été affecté à la réfection de l'épicerie 5 place de l'Église la somme de 25 000 euros.

Lors du budget 2023, le conseil avait décidé d'engager uniquement les restes à réaliser, soit 7140 euros et prendre le temps de déterminer les travaux de finition de la façade.

A ce jour, le conseil a décidé d'effectuer un ravalement de toute la façade et de terminer les travaux de maçonnerie et d'électricité pour la somme de 9 856,06 euros.

En ce qui concerne la réfection du logement, Monsieur le Maire a sollicité les Ateliers des Brières et Gesnois, organisme de réinsertion, pour une restauration partielle des sols et des murs, la réfection est estimée à 5513,93 euros TTC.



**Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER